



Bruxelles, le 31 mars 2016  
(OR. fr)

7154/16

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2014/0014 (COD)

---

---

CODEC 313  
AGRI 138  
AGRIFIN 24  
AGRIORG 18

### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité spécial Agriculture/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1308/2013 et (UE) n° 1306/2013 en ce qui concerne le régime d'aide à la fourniture de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires <b>(première lecture)</b> - Adoption de l'acte législatif <b>(AL + D)</b> = déclarations

---

1. Le 30 janvier 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur les articles 42 et 43, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 9 juillet 2014<sup>2</sup>. Le Comité des régions a rendu son avis le 7 octobre 2014<sup>3</sup>.
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 8 mars 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> doc. 5958/14.

<sup>2</sup> JO C 451 du 16/12/2014, p. 142.

<sup>3</sup> JO C 415 du 20/11/2014, p. 30.

<sup>4</sup> doc. 6838/16.

4. En conséquence, le Comité spécial Agriculture est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:

- d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 75/15, les délégations hongroise et néerlandaise votant contre et le Royaume-Uni s'abstenant;
- de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session les déclarations figurant à l'addendum à la présente note.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

---